UCL Université catholique de Louvain

Administration financière
Planning et contrôle budgétaire (BUCL)

Louvain-la-Neuve, le 7 mai 2010

Convention de mobilité UCL-FUNDP : Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

En vertu de la convention UCL-FUNDP relative à la prise en charge par l'UCL et les FUNDP des frais de mobilité des étudiants en :

- master en sciences économiques : orientation générale,

les ***principes*** de remboursement des frais de mobilité suivants sont précisés ***:***

- les frais de remboursement sont limités exclusivement aux cours de masters repris ci-dessus ;
- le remboursement ne concerne que les déplacements Louvain-la-Neuve/Namur et Namur/Louvain-la-neuve ;
- pour les étudiants de moins de 26 ans :
  remboursement de la réalisation et des carte de train « CAMPUS » 2d classe : ***attention*** : seuls les trajets réellement utilisés sont remboursés et non pas la totalité de la carte si l'ensemble des trajets ne sont pas utilisés ;
-pour les étudiants de plus de 26 ans :
  remboursement de la réalisation et de la carte « RAILFLEX » : ***attention*** : seuls les trajets réellement utilisés sont remboursés et non pas la totalité de la carte si l'ensemble des trajets ne sont pas utilisés ;
- les tickets de train ne sont pas remboursés ;
- seul les trajets pour assister aux cours et pour passer les examens sont remboursés (pas de remboursement pour les recherches en bibliothèque, les préparations des séminaires, les rendez-vous avec les assistants ou le promoteur de mémoire, l'assistance à des conférences, les déplacements pour se rendre « sur le terrain », etc…) ;
- le remboursement se fait par quadrimestre ;
- le secrétariat ESPO **contrôle** et fait signer le formulaire spécifique en annexe pour le remboursement des frais de train par l'étudiant, y impose une vignette pour imputation sur le compte interne SAP : master en sciences économiques : orientation générale : ESPO0923 et envoie le formulaire à ADFI pour paiement.

Place de l'Université, 1 B-1348 Louvain-la-Neuve
téléphone (32 10) 47 86 92 - fax (32 10) 47 36 53

En cas de non respect de ces principes les frais de remboursement indûment payés seront mis à charge des budgets de ESPO.

Toute modification ou dérogation aux principes repris ci-dessus devra être soumise **au préalable** au Service de Planning et contrôle budgétaire (ADFI/BUCL).

Annexe : formulaire pour le remboursement des frais de déplacement Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO), convention UCL-FUNDP.

Copie : Monsieur D. Opfergelt, Administrateur général.